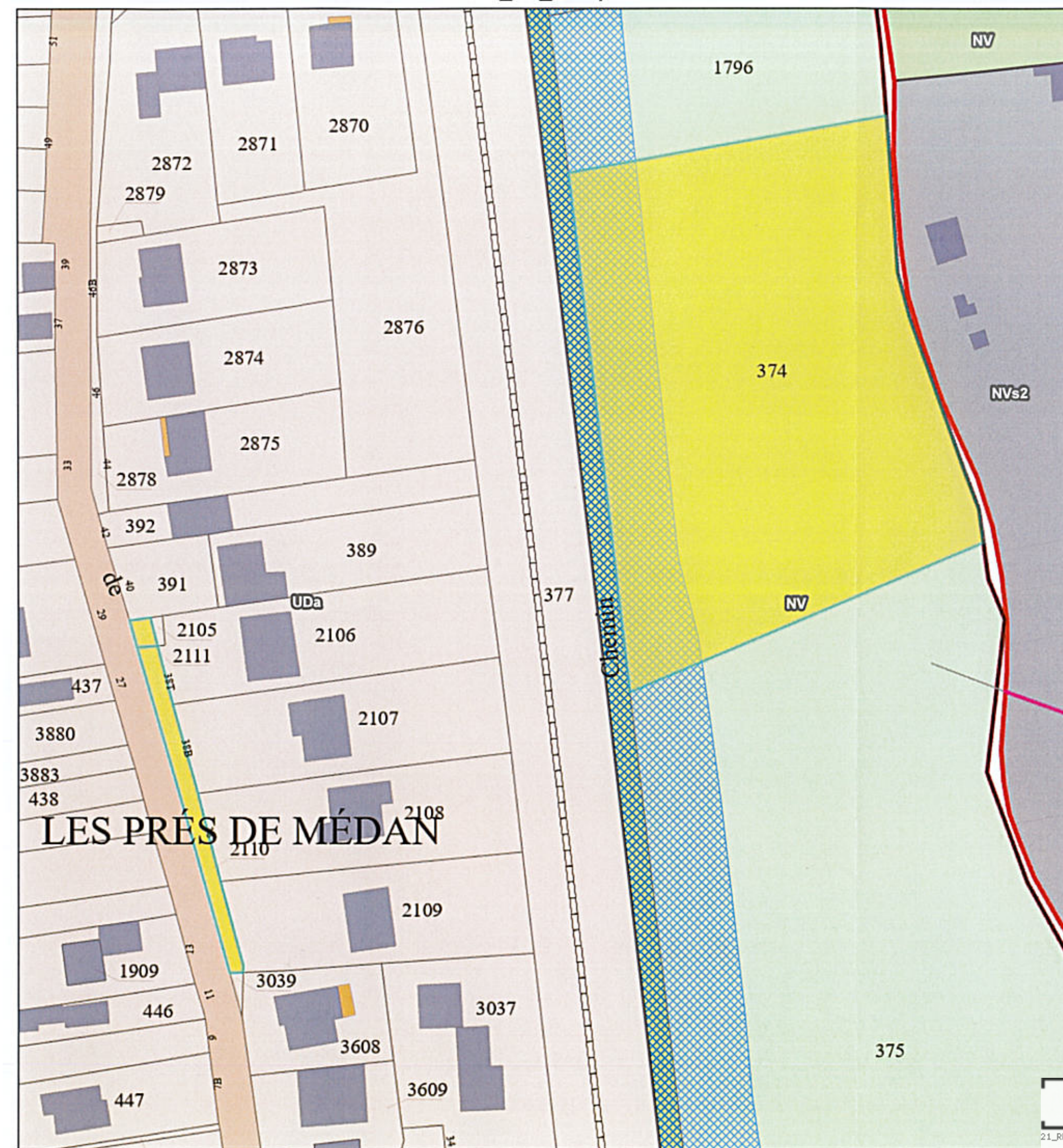




- UAa - Centre urbain
- UAb - Nouvelle centralité
- UAc - Centre bourg
- UAd - Cœur de village et Hameau
- UBa - Péricentre intensification
- UBb - Péricentre intermédiaire
- UCa - Grand ensemble
- UCb - Ensemble d'habitat collectif
- UDa - Pavillonnaire diversifié
- UDb - Pavillonnaire diffus
- UDc - Pavillonnaire ordonnancé
- UDd - Pavillonnaire densifié
- UDE - Pavillonnaire Bord de Seine
- UEe - Activité économique
- UEm - Activité économique mixte
- UEf - Activité portuaire fluviale
- UP - Zone Campus Paris Saint Germain
- UX - Equipement
- 1AU - Zone à urbaniser mixte
- 1AUE - Zone à urbaniser économique
- 1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain
- 1AUX - Zone à urbaniser équipement
- 2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte
- 2AUe - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique
- 2AUp - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain
- 2AUx - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement

- 1AU - Zone à urbaniser mixte
- 1AUE - Zone à urbaniser économique
- 1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain
- 1AUX - Zone à urbaniser équipement
- 2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte
- 2AUe - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique
- 2AUp - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain
- 2AUx - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement

- La destination des constructions et l'usage des sols
- Construction susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé mixité sociale
- Emplacement réservé
- Linéaire toute activité
- Linéaire commercial
- Servitude de localisation
- Périmètre d'attente de projet
- Tracé de voie ou chemin

- La morphologie et l'implantation des constructions
- Hauteur
- Coefficient d'Emprise au Sol - CES
- Coefficient de Pleine Terre - CPT

Dispositions graphiques complémentaires :

- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1
 - Plan des enveloppes d'attente des zones humides : se reporter à la pièce 5.3
 - Le Parc des Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce III, Partie 2
 - Application Spéciale Filigrane : se reporter à la Pièce III, Partie 1
 - Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4

PLAN NON OPPOSABLE (Fond DGFIP Cadastre 2024)

- AV - Agricole Valorisée
- AP - Agricole Préservée
- NJ - Naturelle parcs et jardins publics
- NV - Naturelle Valorisée
- NVj - Naturelle Valorisée jardins partagés
- NVc - Naturelle Valorisée carrière
- NVs - Naturelle Valorisée STECAL
- NP - Naturelle Préservée
- NPh - Naturelle Préservée Humide
- NPr - Naturelle Préservée réservoir de biodiversité
- NE - Naturelle Equipement
- NEe - Naturelle Equipement d'intérêt collectif et de services publics
- NEI - Naturelle Equipement Espace de loisirs
- NS - Naturelle Seine
- NSh - Naturelle Seine Ile Habitée
- NSn - Naturelle Seine Ile Naturelle

Modalités d'application des dispositions réglementaires

- OAP de Secteurs à Echelle Communale
- Bande de 50 m
- Marge de recul (L.111-8 Code de l'Urbanisme)
- Recul obligatoire

La qualité paysagère et écologique

- Coeur d'îlot et lisière de jardin
- Espace collectif végétalisé
- Arbre identifié
- Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie)
- Boisement urbain
- Espace boisé classé - EBC

La qualité urbaine et architecturale

- Edifice patrimoine urbain et rural avec fiche
- Ensemble bâti
- Continuité bâtie
- Ensemble cohérent
- Edifice patrimoine urbain et rural dans un ensemble sans fiche

Date (mois/jour/année) : 9/22/2021

Echelle : 1:786

